



Rentrée scolaire 2022/2023 : campagne d'inscription à l'école des enfants nés en 2019

Les inscriptions sont ouvertes du 12 janvier au 20 février pour les enfants nés en 2019.

L'inscription est obligatoire pour tous les enfants dès l'année de leur 3 ans. En 2022, l'inscription à l'école concerne toutes les familles dont l'enfant est né en 2019.

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli dès l'année de ses 2 ans (enfant né en 2020) ?

Le nombre de places étant limité dans les écoles de Trappes, chaque demande sera étudiée et une réponse positive ou négative apportée.

L'inscription à l'école concerne aussi les familles nouvellement arrivées sur la ville.

Pensez à demander à la direction de l'ancienne école un certificat de radiation ! Il sera à présenter à la direction de la nouvelle école.

Si votre enfant ne change pas d'école

L'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans. S'il était déjà scolarisé à l'école maternelle à Trappes, il sera inscrit d'office à la fin de la grande section, à l'école élémentaire dont il dépend.

Vous souhaitez que votre enfant fréquente un autre établissement que l'école à laquelle votre adresse est rattachée ? Nous vous invitons à joindre également un courrier expliquant votre demande ainsi que toutes les pièces justificatives de votre situation. Votre demande sera étudiée en commission.

Pour procéder à l'inscription, nous vous invitons à :

1/ Créer votre foyer si vous ne l'avez pas encore fait via l'[Espace Citoyen](#) ou directement à la régie ou à vous connecter à Trappes et Moi si vous avez déjà votre identifiant et mot de passe.

2/ Sélectionner votre enfant et cliquer sur s'inscrire

3/ Cliquer sur préinscription scolaire maternelle

4/ Compléter le formulaire suivant (cliquer sur « COMMENCER »)

5/ Joindre les pièces suivantes (PDF, JPEG) :

Obligatoires :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité du représentant légal qui procède à l'inscription
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Optionnels :

- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants sur Trappes
- Courrier justificatif de vos motivations pour une scolarisation précoce
- Courrier de demande de dérogation avec les pièces justificatives

Le Pôle relations familles et partenaires reviendra vers vous pour vous indiquer les prochaines étapes pour préparer la rentrée de votre enfant.

Si vous êtes en difficulté avec les démarches numériques, il est possible demander un rendez-vous au 01 30 69 17 59.

Liens utiles

[Trappes & Moi](#)

[La scolarité à Trappes](#)

[Inscription à l'école pour 2022 et dérogation au périmètre scolaire](#)

Contact

[Direction de l'éducation](#)

Mairie de Trappes

1 place de la République

78190

Trappes

[01 30 69 17 92](tel:0130691792)

Lundi : 13h-19h30

Mardi au vendredi : 9h-12h et 13h15-17h